

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 41 (1915)
Heft: 4

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

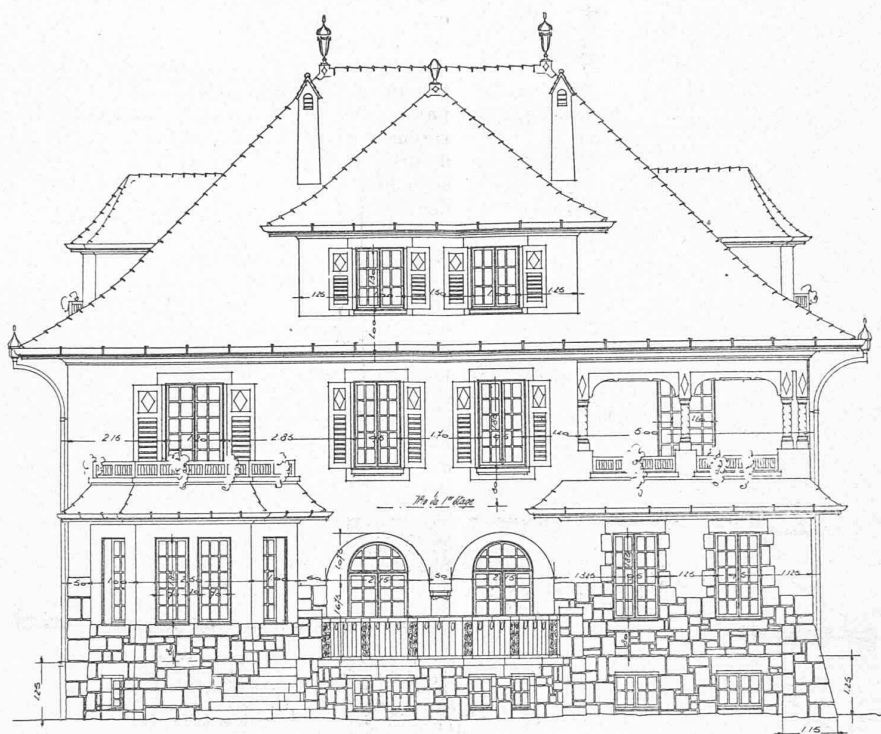
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA VILLA DE M^{me} BURNIER-CARRARD, A LAUSANNE

Façade. — 1 : 150.

Le plus vaste enseignement pratique complète l'enseignement théorique; dans de spacieux ateliers, parfaitement aménagés et outillés, les élèves se perfectionneront dans la manipulation des tissus, vernis, colles, etc., s'exerceront au travail manuel du bois, des métaux, etc., construiront et mettront à point un aéroplane et un ballon sphérique de grandeur naturelle, se perfectionneront dans les essais et dans la mise au point des moteurs.

Le diplôme d'ingénieur-aéronaute sera délivré à la fin de l'année scolaire aux élèves qui auront suivi avec assiduité et profit les cours ci-dessus, et passé avec succès les examens relatifs, qui auront exécuté régulièrement tous les travaux pratiques, qui auront présenté les projets suivants :

1^o Projet d'un laboratoire d'aéro-dynamique; 2^o Projet d'un ballon sphérique; 3^o Projet d'un ballon dirigeable; 4^o Projet d'un moteur; 5^o Projet d'un aéroplane; 6^o Projet d'une hélice; 7^o Projet d'un hangar et d'un pare aérostatique.

Nous croyons opportun de rappeler qu'il est donné le plus grand développement au cours des applications militaires des navires aériens, photographie, cartographie et prise de relevés topographiques à bord des navires aériens, à la télégraphie sans fil à bord, etc.

Plus tard, la Direction de l'E. S. A. et C. M. se propose de construire sur les plans de M. le professeur Brauzzi un laboratoire d'aéro-dynamique muni d'un ventilateur de 100 HP et pouvant réaliser le plus puissant fleuve aérien artificiel qui existe dans les autres laboratoires, ce qui permettra d'expérimenter des modèles presque en grandeur naturelle.

Pour terminer, nous ajoutons que dans les deux années précédentes, sont admis les élèves n'ayant pas une culture générale approfondie sur les mathématiques; ce sont en quelque sorte deux années préparatoires.»

Concours pour un Bâtiment universitaire à Bâle.

Ouvert aux architectes domiciliés en Suisse et aux architectes suisses à l'étranger. Terme: 15 octobre 1915. Jury: MM. D^r A. Sulger, président de la Société académique de

Bâle; Prof. P. Bonatz, architecte, Stuttgart; Prof. D^r D. Burkhardt, Bâle; H. B. v. Fischer, architecte, Berne; Prof. D^r Th. Fischer, architecte, Munich; Prof. D^r G. Gull, architecte, Zurich; Prof. D^r H. Rupe, recteur de l'Université de Bâle. Suppléants: MM. Th. Hünerwald, architecte, Bâle; Prof. D^r K. Joël, prorecteur de l'Université de Bâle.

Fr. 12 000 de récompenses pour 4 ou 5 projets.

Sont demandés: plan de situation, au 1 : 500; plan de de tous les étages, au 1 : 200; toutes les façades au 1 : 200; les coupes nécessaires, au 1 : 200; une ou plusieurs perspectives ou une maquette; un devis approximatif.

Programme du concours, plans de situation et coupes du terrain seront adressés aux intéressés sur leur demande par le Département des Travaux publics du canton de Bâle-Ville, moyennant une somme de Fr. 10 qui sera remboursée aux concurrents.

Société vaudoise et Section vaudoise

DE LA

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

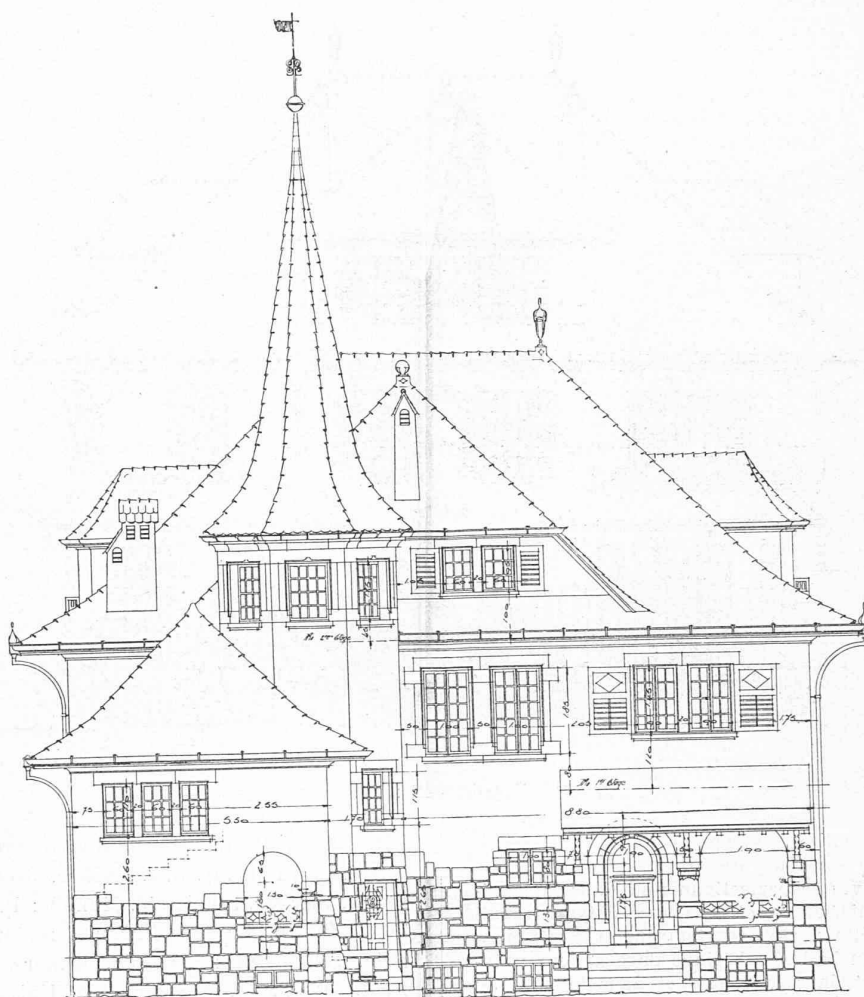
Séance du 27 janvier 1915 à l'Hôtel de la Cloche

Présidence de M. H. VERREY, architecte, président.

Protestation. On prend acte que la *Bauzeitung* de Zurich a enfin inséré notre protestation, à la suite de la discussion soulevée au sein de la Société des Anciens polytechniciens à Zurich.

Conférence Vetter. Elle est fixée au 6 février dans une des salles de l'édifice de Rumine.

Police des constructions et des habitations. Le président donne lecture des lettres qui sont parvenues entre-temps au

LA VILLA DE M^{me} BURNIER-CARRARD, A LAUSANNE

Façade. — 1 : 150.

Comité. Il attire également l'attention de la Société sur le fait que la commune de Lausanne se propose d'apporter quelques modifications à son règlement sur la police des constructions. L'assemblée émet le vœu que ces propositions soient examinées.

A la suite de ce préambule la discussion est reprise sur les articles de la loi cantonale.

La commission chargée d'examiner ce projet, procédera à une refonte totale de ses propositions en s'inspirant des vœux émis par l'assemblée et qui sont consignés au procès-verbal.

La séance est levée à 11 heures.

Compte rendu de la séance du 6 fév. 1915 au Palais de Rumine

Présidence de M. H. VERREY, architecte, président.

Cette séance est exclusivement consacrée à l'exposé de M. le Professeur Vetter, de l'Université de Berne, sur les mesures qui pourraient être prises durant la guerre actuelle pour assurer la conservation des monuments historiques.

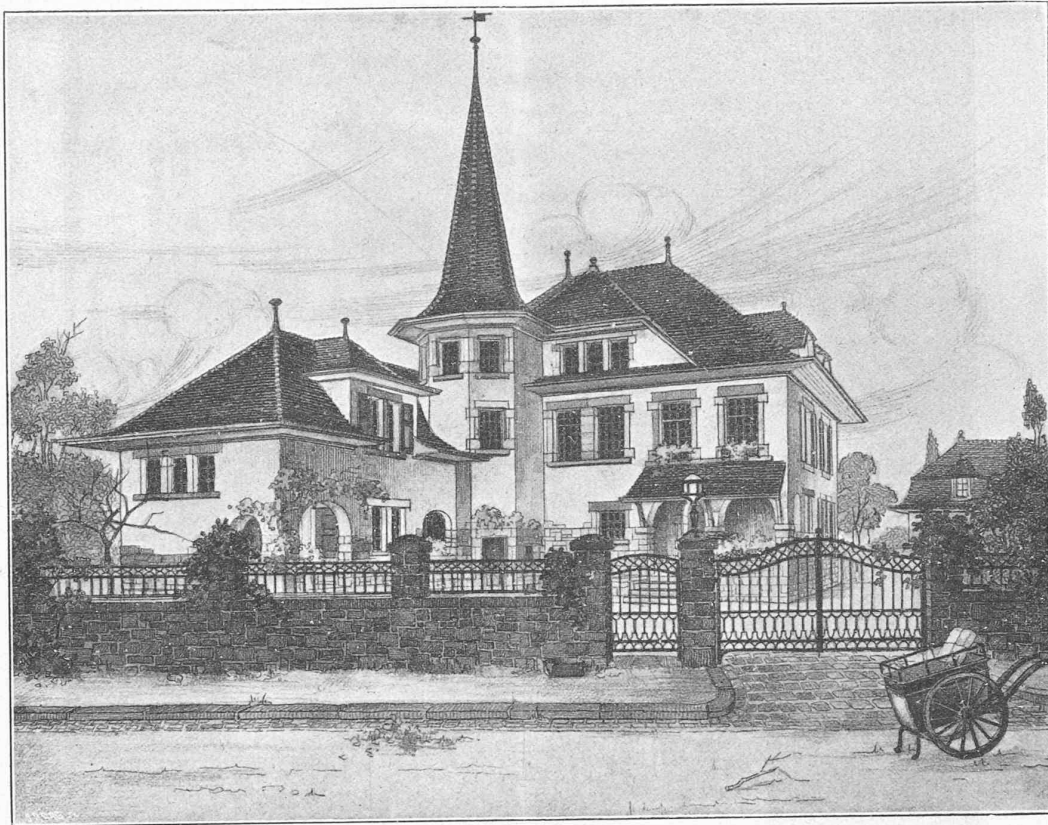
M. le Dr Vetter, à l'aide de nombreuses projections lumineuses, a fait l'historique des destructions d'œuvres d'art survenues jusqu'à ce jour et, en faisant abstraction des cau-

ses, a déploré la perte irréparable de tant de merveilles artistiques.

Entre autres considérations intéressantes, l'orateur s'est demandé si les monuments présentant une valeur artistique ne pourraient pas être protégés d'une façon plus efficace, comme c'est le cas des hôpitaux par l'insigne de la Croix-Rouge de Genève, par un insigne équivalent, une croix-d'or par exemple, à condition de ne pas être employés pour un but militaire. Il importe dans l'intérêt de l'art et de la civilisation tout entière de prévenir, dans la mesure du possible, de nouvelles dévastations et la question paraît urgente.

M. Vetter a conclu en exprimant le vœu que l'article 27 du Règlement de la Haye du 18 octobre 1907, concernant les lois et coutumes de la guerre, protège également les édifices consacrés aux cultes, aux arts et aux sciences, ainsi que les monuments historiques.

Les applaudissements d'une nombreuse assistance ont montré l'intérêt que celle-ci portait à l'idée d'une protection plus efficace des monuments d'art en Europe.



LA VILLA DE M^{me} BURNIER-CARRARD, A LAUSANNE

Architectes : MM. *Bonnard et Picoi.*



LA VILLA DE M^{me} BURNIER-CARRARD. A LAUSANNE

Architectes : MM. *Bonnard et Picot*.

**Société fribourgeoise des ingénieurs
et des architectes.**

Extrait du Rapport sur l'activité de la Société pendant l'année 1914, lu à l'assemblée générale du dimanche 10 janvier 1915, à l'Hôtel de la Tête Noire.

La Société a eu depuis la dernière assemblée générale du 11 janvier 1914, 11 séances ordinaires, soit les 20 janvier, 3 et 17 février, 3, 17 et 31 mars, 14 et 28 avril, 5 mai, 11 décembre 1914, et 8 janvier 1915 et deux séances du comité, les 5 juin et 6 novembre, toutes tenues à la Tête Noire, dans le local ordinaire des séances à 8 1/2 h. du soir.

Les communications suivantes ont été faites pendant l'année écoulée :

1. M. Louis TECHTERMANN, ingénieur agricole, le 20 janvier sur la « *Statistique des travaux d'amélioration du sol dans le canton de Fribourg* ».

2. M. Jules CLÉMENT, ingénieur mécanicien, le 3 février sur les « *Régulateurs* ».

3. M. Auguste WEBER, ingénieur-électricien, le 17 février sur la « *Théorie élémentaire des cas de surtensions et de la formation des courants parasites dans les lignes à haute tension* ».

4. M. Ch. KEEL, ingénieur, le 17 mars sur les « *Applications de la soudure autogène* ».

LA VILLA DE M^{me} BURNIER-CARRARD, A LAUSANNE

Architectes : MM. Bonnard et Picol.

5. M. BROILLET, architecte, le 31 mars sur la « Restauration de l'église de Meyriez près de Morat ».

6. M. FINK, ingénieur, le 28 avril sur le « Procédé Knappen d'assèchement et d'assainissement des constructions ».

7. M. Rodolphe WECK, ingénieur, le 5 mai sur l'« Etude technique du développement des modes de transport sur le territoire de la commune de Fribourg et de ses environs immédiats ».

8. M. CATTANI, ingénieur, le 11 décembre sur les « Procédés modernes de nettoyage par le vide ».

9. M. BROILLET, architecte, le 8 janvier 1915 sur le « Programme de restauration des remparts de la ville de Morat ».

Nous avons malheureusement à déplorer le décès de trois

de nos membres : 1. de M. François Delisle, ingénieur directeur des C. F. G. à Bulle, décédé le jour du Vendredi-Saint à Bulle à l'âge de 49 ans. 2. de M. Pierre Jungo, contrôleur des routes de la Singine à Schmitlen, décédé le 16 avril à l'âge de 54 ans. 3. de M. Charles Jungo, architecte à Fribourg, décédé le 12 octobre à l'âge de 62 ans.

Mentionnons encore le décès de M. Louis Cardinaux, conseiller d'Etat, directeur des travaux publics du canton de Fribourg, le lundi soir 11 mai à l'âge de 55 ans après quelques jours de maladie seulement. Il a toujours témoigné beaucoup de sympathie et d'intérêt pour notre Société et nous en a donné de nombreuses marques, la dernière peu de jours avant sa mort, lors de la course à Hauterive, visite de